

RAPPORT DE CORRECTION

LATIN LV2 ELVi

1 – Le sujet

Après avoir composé en 2017 en version latine sur un texte extrait des Lettres de Pline le Jeune (Pline le Jeune, *Lettres*, III, 6), intitulé « Un magnifique bronze de Corinthe », texte en lien avec le thème 2017, les candidats ont, pour l'écrit du concours 2018, composé en version latine sur un texte, en adéquation avec le thème de l'année, intitulé « Eloge de Timoléon », qui était emprunté au *Traité sur les grands généraux des nations étrangères* de Cornélius Népos (*Timoléon*, 4-5,1).

Le texte de cette année, qui comprenait 144 mots, était d'un format équivalent à celui du texte de l'année dernière.

2 – Attentes du jury

La correction des copies reposait sur les modalités suivantes : pour chacune des phrases de la version, toutes les copies ont été successivement corrigées ; puis chaque copie a fait l'objet d'un examen individuel portant sur l'ensemble du texte.

Le barème permettait de relever différentes fautes dont voici une liste qui, sans être exhaustive, entend être détaillée : non-sens ; contresens ; contresens faisant non-sens ; structure faisant contresens ; contresens de construction ; faux sens faisant contresens ; mode ; temps ; faux sens ; mal dit ; inexactitude ; mal dit faisant faux sens ; inexactitude faisant faux sens ; très mal dit faisant faux sens.

A cette liste on doit joindre celle des fautes de français (syntaxe, morphologie verbale, morphologie nominale, accord sujet-verbe, fautes d'orthographe, problèmes de registre ou de style).

Si les fautes de français étaient cumulables avec les erreurs d'interprétation de tel ou tel passage, même lorsque le passage en question était affecté d'une pénalité forfaitaire, les traductions particulièrement réussies de tel ou tel passage ont pu être distinguées par l'octroi d'une bonification (AB, B ou TB) qui compensait alors, selon le cas, tel ou tel point moins réussi. Grâce à ce principe de compensation, une copie présentant quelques erreurs a pu cependant recevoir une note de 20 sur 20.

3 – Remarques de correction

L'épreuve, comme il se doit pour une épreuve de concours, a été discriminante et a permis de nettement hiérarchiser les 150 copies, qui se répartissent sur la quasi-totalité de l'échelle des notes, puisque les notes vont de 0,5 sur 20 à 20 sur 20.

Les candidats ont été très peu nombreux à ne pouvoir traduire l'intégralité de la version, signe manifeste d'une bonne gestion du volume horaire imparti à l'épreuve.

De trop nombreuses copies, cependant, présentent des fautes de français qui leur portent préjudice : la règle de l'accord du participe passé n'est pas maîtrisée, l'indicatif passé simple actif semble ne plus être connu, et les confusions entre verbes du premier groupe, verbes du deuxième groupe, verbes du troisième groupe ont été fréquentes lorsqu'il s'agissait de proposer la forme correcte d'un verbe à la troisième personne du singulier de l'indicatif passé simple actif.

Relevons ici, sans prétendre offrir un bilan exhaustif, les erreurs les plus fréquemment rencontrées au fil de la correction : dans la première phrase de la version, beaucoup de candidats ont eu du mal à analyser correctement la forme de subjonctif, tout comme ils ont hésité dans l'analyse de *cum* entre préposition et conjonction de subordination, au point, parfois, de proposer une phrase française qui posait des problèmes de syntaxe ; certains ont été gênés par le passé simple du verbe *perdre* en français, d'autres par l'orthographe de la forme verbale française *était*. Le groupe *lumina oculorum*, souvent correctement compris, se prêtait parfois à des traductions maladroites.

La deuxième phrase a permis de distinguer les candidats qui maîtrisaient les emplois de *ut*, savaient identifier le *quam* initial et proposaient une analyse correcte des formes verbales *audierit* et *interfuerit*. Toutefois, *ita...ut* a trop souvent posé problème. Les difficultés rencontrées dans certaines copies dans le repérage des négations dans cette phrase incitent le correcteur à rappeler l'importance de la maîtrise de ces données.

Dans la troisième phrase, ce sont les formes verbales qui ont été mal analysées : il convient de rappeler ici la nécessité pour les candidats de maîtriser la conjugaison des verbes modèles, de pouvoir identifier immédiatement un indicatif, un subjonctif, de repérer en règle générale la spécificité d'une forme active, d'une forme passive ou d'une forme déponente. Il est également indispensable de connaître les propositions subordonnées en latin, afin, par exemple, de ne pas assimiler *quae uidebantur* à une infinitive.

Dans la quatrième phrase, *illi* a posé un problème d'identification, tandis que le temps de *tribuebat* était manifestement source de confusion pour plusieurs candidats. Quant à *hoc*, il a souvent été oublié dans la traduction finale.

Dans la cinquième phrase, l'anaphore de *neque* a troublé certains candidats, tandis que, dans certaines copies, la traduction du substantif, dans *ex ore*, montrait une confusion entre *os* et *aurum*.

La sixième phrase, plus longue et complexe que les autres, a été segmentée pour la correction. Il s'agissait de repérer en effet les copies qui identifiaient correctement la structure syntaxique fondamentale et analysaient exactement les deux occurrences de *cum*, qui identifiaient et comprenaient la valeur des subjonctifs dans ce passage.

La septième phrase a montré que certains candidats pensaient que *putabat* était une forme venant du verbe « pouvoir », que d'autres ne pouvaient mener à bien l'analyse morphologique de *geri*, et se trouvaient alors dans l'incapacité d'identifier l'infinitive dans cette phrase.

Dans la huitième phrase, certains candidats ont analysé le temps de *constituerat* en pensant qu'il s'agissait du même temps que celui de *colebat* ; d'autres n'ont pas su repérer la fonction de *domi* ; certains ont sans doute mal lu l'entrée du dictionnaire *Automatia*, qui permettait pourtant de comprendre le cas du nom *Automatias* ; de trop nombreux candidats ont lu *id sanctissime* en interprétant *sanctissime* comme épithète du pronom *id*. Le superlatif de supériorité absolu a, de plus, souvent été mal traduit.

Dans la neuvième phrase, des candidats n'ont pu identifier le groupe sujet *mirabiles casus*, tandis que certains ne pouvaient analyser le temps du verbe *accesserant*. D'autres ont associé, en dépit de la différence de cas, *hanc* et *hominis*.

Dans la dernière phrase, la fonction grammaticale du syntagme *uniuersa Sicilia* a posé, semble-t-il, des problèmes à plusieurs candidats ; d'autres n'ont enfin pas su tirer profit des indications ou traductions fournies par le dictionnaire, pour comprendre par exemple le sens de *quo factum est ut*.

Tout en constatant que le niveau des candidats en latin, cette session, semblait plus hétérogène que celui de l'année dernière, le correcteur a toutefois eu le plaisir, cette année encore, de lire de belles propositions de traductions qui montraient une maîtrise solide des subtilités grammaticales de la langue latine, et une maîtrise non moins solide de la langue française.

4 – Conseils aux futurs candidats

Une épreuve de version latine se prépare tout au long de l'année : les futurs candidats devraient lire régulièrement des textes en édition bilingue et revoir fréquemment tous les chapitres d'une grammaire latine, afin de maîtriser morphologie verbale, morphologie nominale et syntaxe, sans oublier de vérifier leurs connaissances en grammaire française. Il peut également être utile d'avoir des notions d'histoire de la littérature latine et d'histoire ancienne.